



Un huissier veut me saisir pour 194 euros

Par **bob45**, le **17/12/2008** à **02:06**

BONJOUR VOILA DEPUIS QUELQUE TEMPS JE RECOIS DES COURRIERS D HUSSIER ME DEMANDANT DE PAYER 194 EUROS AU HOSPICE CIVILE POUR FACTURE IMPAYÈ DATANT DE JANVIER 2004 ,HORS CES SOINS JE LES AI CONTÈSTÈ CAR JE NE ME SUIS JAMAIS SOIGNIER A CETTE HOPITAL BREF.....MA QUESTION EST ES-CE QUE UN HISSIER PEUX FORCER LA PORTE POUR UNE SOMMES DE 194 EUROS DATANT DE 2004 MERCI DE M ÈCLAIRER POUR LE PROBLEME

Par **Tisuisse**, le **17/12/2008** à **08:20**

Bonjour,rnrnMerci de ne pas écrire en majuscule, on a l'impression que vous hurlez, c'est très désagréable.rnrnMerci aussi d'utiliser la ponctuation, elle facilite la lecture du message.

Par **ellaEdanla**, le **18/12/2008** à **14:09**

Bonjour,rnrnsi l'huissier est en possession d'un titre exécutoire et qu'un commandement aux fins de saisie vente vous a été signifié il y a au moins huit jours, l'huissier est en droit de faire une saisie-vente et aux besoins de casser votre porte pour ce faire.rnrnPeut-être serait-il préférable si toutes les conditions sont remplies de prendre contact avec lui et de lui proposer un échéancier ...rnrnBon courage,rnrnCordialement.

Par **bob45**, le **18/12/2008** à **16:02**

bonjour et merci de votre réponse, je peux vous envoyer une copie du courrier pour que vous puissiez me dire ce que vous en pensez . si oui merci de me laisser un e-mail